



**CONSEIL  
MUNICIPAL**

**17 mars 2021**

**PROCES-VERBAL**

Régulièrement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, le mercredi 17 mars 2021 à 18h30, au Centre Socio-Culturel, dans le respect des règles de distanciation sociale requises par l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence du Maire, **Monsieur Gilles MOURGUES**.

**Outre Monsieur Gilles MOURGUES, sont présents :**

- Josiane HAAS-FALANGA
- Christian ONTIVEROS
- Sandra LUCZAK
- Guillaume BARRIOL
- Marlène AUGIER
- Frédéric BLARQUEZ
- Manon NOEL
- Hugo JAUBERT
- Paul FARRUGIA
- Patrick PORTE
- Vincent LEVEQUE
- Sandrine REBUFFAT
- Bettina BERTRAND
- Marie DUMAS
- Steve LEBELLE
- Emma SASSI
- Jérôme DELCOURT
- François CHEILAN
- André RATTIER
- Joséfa CHUECOS
- Maggie SOLER
- Jean-Louis CLOEZ
- Nelly TARLANT
- Alain JOUBERT

**Absent(e)s excusé(e)s :**

- Sandrine AELVOET
- Richard BENEJEAN en début de séance

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

- Sandrine AELVOET à Gilles MOURGUES
- Richard BENEJEAN à Frédéric BLARQUEZ

**Secrétaire de séance :**

- Manon NOEL

**Assiste également à la séance :**

- Agathe FERRIERE, Directrice Générale des Services

**1. Approbation Procès-Verbal de la précédente séance**

Le PV de la séance du **23 février 2021** est approuvé à l'unanimité.

**2. Compte rendu des décisions du Maire**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Conseillers municipaux les décisions prises depuis la séance du 23 février 2021, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil municipal N°76-2020 du 9 novembre 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire, à savoir :

| N°      | Date       | Objet  |
|---------|------------|--|
| 03-2021 | 27/01/2021 | Ministère de l'intérieur et Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Demande de subvention de 68 000 € – Sécurisation des établissements scolaires (occultation du mur d'enceinte de l'école élémentaire, extension de l'alarme anti-intrusion aux zones extérieures, filtres anti-flagrant) |
| 04-2021 | 15/02/2021 | Convention avec le Laboratoire Départemental d'Analyses pour la réalisation des analyses bactériologiques sur le site du Restaurant scolaire – Montant mensuel de 113.38 € HT - Durée de 1 an renouvelable 3 fois  |
| 05-2021 | 25/02/2021 | Etat et Conseil Départemental des Bouches du Rhône - Demande de subvention de 93 380 € – Réhabilitation du groupe scolaire en éclairage et renforcement des plafonds avec isolation des combles (renouvellement éclairage, isolation combles)  |
| 06-2021 | 9/03/2021  | Demande de 30 000 € de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (Etat) pour le désamiantage et les démolitions du site Vilhet  |
| 07-2021 | 9/03/2021  | Demande de 90 000 € de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (Etat) pour la rénovation de l'éclairage public  |
| 08-2021 | 9/03/2021  | Demande d'une subvention de 16 656 € au Département pour l'équipement de la police municipale  |

**3. Foncier - Acquisition d'un terrain à la vente, cadastré section AE, parcelle n°125 d'une contenance de 949m<sup>2</sup> sis La Poule, appartenant à Monsieur MAS Claude**

Monsieur le Maire expose qu'afin de pouvoir faire déboucher un jour l'avenue de Verdun qui se termine à l'Ouest en impasse, la commune de Cabannes souhaite acquérir un terrain à la vente sis la Poule, appartenant à Monsieur MAS Claude, compte tenu de sa situation à proximité de l'ancienne gare et d'un terrain communal cadastré section AE, n°124.

Il indique que la commission urbanisme du 9 février 2021 s'est prononcée favorablement sur ce projet, et avait proposé initialement un prix de 10 euros par mètre carré au cédant.

Après négociation, Monsieur MAS Claude propose de céder ce terrain, cadastré section AE, n°125, d'une superficie cadastrale de 949m<sup>2</sup> au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, ce qui représente un montant total de 18 980 € Nets de Taxes (dix-huit mille neuf cent quatre-vingt euros)

Ainsi il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer :

- sur l'acquisition, à l'amiable, d'un terrain appartenant à Monsieur MAS Claude, cadastré section AE, n°125, d'une superficie cadastrale de 949m<sup>2</sup> sis la Poule, moyennant le prix de 18 980 € Nets de Taxes (dix-huit mille neuf cent quatre-vingt euros),
- sur le paiement des frais inhérents à cette acquisition qui seront à la charge de la commune en sus du

prix d'acquisition.

Monsieur le Maire précise qu'un rendez-vous sera pris prochainement avec la Direction Départementale des Routes pour envisager ce projet de débouché.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** l'avis favorable de la commission communale en date du 09 février 2021,

Et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'**APPROUVER** l'acquisition à l'amiable du terrain cadastré AE, n° 125, d'une superficie cadastrale de 949m<sup>2</sup> sis la Poule appartenant à Monsieur MAS Claude, moyennant le prix de 18 980 € Nets de Taxes (dix-huit mille neuf cent quatre-vingt euros).

Article 2 : de **DIRE** que les frais inhérents à cette affaire seront à la charge de la commune,

Article 3 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou à son représentant, à signer toute pièce afférente à la présente décision.

|      |                  |                   |                       |
|------|------------------|-------------------|-----------------------|
| VOTE | Pour : <b>27</b> | Contre : <b>0</b> | Abstention : <b>0</b> |
|------|------------------|-------------------|-----------------------|

**4. Modification des tarifs de concession au columbarium**

Monsieur BLARQUEZ Frédéric expose que par délibération en date du 14 avril 2011, le conseil municipal a fixé les tarifs des cases de columbarium ainsi qu'il suit :

Columbarium :           15 ans (renouvelables) : 500€  
                                  30 ans (renouvelables) : 1000 €

Pour permettre aux administrés d'accéder à un prix plus avantageux et afin de s'approcher des montants proposés dans les communes voisines, il est proposé au Conseil de modifier à la baisse ces tarifs.

La commission des travaux (sous-groupe voirie-cimetière) a proposé lors de sa séance du 16 décembre 2020, de soumettre au Conseil les tarifs suivants :

Columbarium :           15 ans (renouvelables) : 450€  
                                  30 ans (renouvelables) : 800 €

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les avis de la commission des travaux – voirie-cimetière du 16 décembre 2020

Et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1** : de **MODIFIER** la délibération n°64-2011 du 14 avril 2011 relative aux tarifs des concessions cimetières en ce sens :

Cases de Columbarium :           15 ans (renouvelables) : 450 €  
  30 ans (renouvelables) : 800 €

**Article 2** : D'imputer les encaissements en recettes de fonctionnement, chapitre 70 produit des services du domaine, article 7031 : concessions et redevances funéraires.

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune lors de la signature de toute pièce y afférent pour mener à bien la présente délibération.

|      |        |           |          |          |              |          |
|------|--------|-----------|----------|----------|--------------|----------|
| VOTE | Pour : | <b>27</b> | Contre : | <b>0</b> | Abstention : | <b>0</b> |
|------|--------|-----------|----------|----------|--------------|----------|

## 5. **Finances – Débat d'orientations budgétaires 2021**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat d'orientations générales doit avoir lieu préalablement au vote du budget primitif.

Il s'exprime en préambule de la présentation du rapport :

*« La crise sanitaire que nous vivons depuis un an a entraîné une incroyable détérioration des finances publiques qui n'épargne pas les collectivités dont Cabannes.*

*Face au déficit de l'Etat, les premiers contributeurs à un redressement des finances publiques qui s'annonce seront les collectivités locales.*

*Il ne faut pas nous le cacher, nous sommes dans un étau de plus en plus serré par les décisions de l'Etat.*

*Considérant la suppression de la taxe d'habitation auprès de 80 % de la population, ce qui va aggraver la situation financière de nos communes lesquelles subissent un effet ciseaux à savoir une hausse des dépenses réelles de fonctionnement, couplée à une chute des recettes réelles de fonctionnement.*

*Mais les incertitudes sont multiples et ne se lèveront pas avant le second semestre de 2021, en restant optimiste ! Avec la diminution des dépenses de loisirs, de transports et d'équipement, la situation de confinement s'est ainsi traduite pour certains ménages par une forte augmentation de l'épargne. Les Français dépenseront-ils cette épargne avec le retour progressif à la normale, facilitant ainsi la reprise économique ? Ou la prudence, l'incertitude du lendemain, la peur du chômage les pousseront-elles à la conserver comme épargne de précaution ? Sans oublier les personnes dont les revenus ont été fragilisés : indépendants, salariés indemnisés partiellement... la liste n'est pas exhaustive ! La situation est catastrophique et nous n'avons aucune perspective des jours meilleurs.*

*À très court terme, la crise sanitaire impacte surtout les recettes tarifaires des collectivités : cantines scolaires, équipements sportifs et culturels, redevances d'occupation du domaine public... Cela quand il leur faut continuer à assumer les coûts correspondants, en termes de dépenses de personnel ou d'investissement. Cette situation pose un problème de trésorerie immédiat, en grande partie surmontable, sauf dans des cas particuliers. A plus long terme, des difficultés d'équilibre budgétaire pourraient survenir, qu'il faudra régler.*

*Face à l'ampleur de cette crise sanitaire il est de mon devoir, de notre devoir de remplir notre rôle de protection de nos concitoyens. »*

Monsieur le Maire rappelle le cadre légal et réglementaire du contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Monsieur Hugo JAUBERT procède à la présentation du ROB, qui a été joint à la convocation de la séance du conseil, qui demeurera annexé à la présente délibération.

\* \* \*

Monsieur le Maire expose qu'une prospective financière a été réalisée, afin d'identifier toutes les marges de manœuvre de la collectivité sur le mandat qui s'ouvre.

En matière de fonctionnement, il indique avoir sollicité la directrice générale des services, les directeurs des services, ainsi que les élus référents pour conduire des réflexions afin de contraindre les dépenses de fonctionnement à court et moyen termes, tout en améliorant le service rendu à la population, notamment dans le domaine de la sécurité.

Quant à l'investissement, le choix a été fait de le maintenir à un niveau élevé, s'agissant de l'avenir de la commune et du quotidien des habitants, en s'appuyant sur le soutien du Conseil Départemental, de la Région Sud lorsque cela relève de sa compétence, et de l'Etat via des dispositifs tels que dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Présidente Martine Vassal, récemment reçu, confirmant l'accord de principe sur la réorientation des crédits du CDDA, sollicitée lors du conseil du 23 février dernier.

Il déclare que l'avenir devra être assuré grâce à la poursuite de l'investissement au service de l'attractivité de la commune, de son image, de l'emploi. L'action se poursuivra dans les cinq années prochaines, sans toutefois remettre en cause les grands équilibres financiers.

Monsieur le Maire tient à rassurer le groupe minoritaire quant aux dépenses des économies réalisées durant le mandat précédent.

L'excédent cumulé hérité des résultats antérieurs s'élevait, à l'ouverture de l'exercice 2020, à 1 425 000 euros. C'est ce qui est nommé familièrement « le bas de laine », c'est aussi ce qui constitue la réserve de la commune pour investir, indépendamment des économies de fonctionnement réalisées sur un seul exercice.

A l'ouverture de l'exercice 2021, ce « bas de laine » s'élèvera à 1 150 000 euros. Cette légère contraction résulte de l'acquisition de la friche Vilhet, et de l'épargne de gestion de l'exercice 2020 qui est venue regonfler le « bas de laine ».

Pour achever le CDDA, il reste 2 200 000 euros à décaisser par la commune.

Sur ce même CDDA, il reste 1 950 000 euros de subventions à percevoir.

L'excédent cumulé, une fois le contrat départemental achevé, s'élèvera donc à  $1\,150\,000 - 2\,200\,000 + 1\,950\,000 = 900\,000$  euros.

Potentiellement, en tenant compte de l'effet levier des subventions, et sans avoir recours à nouveau à l'emprunt, la commune pourra engager près de 2,5 millions d'euros d'autres investissements, au-delà du programme inscrit au CDDA voté lors de la séance précédente du conseil.

Ce « bas de laine » sera réalimenté par les excédents de fonctionnement de chacun des exercices, dont le ROB a permis de montrer qu'ils s'élèveront à environ 500 000 euros par an en suivant une trajectoire « normale », sans réorientation politique volontariste.

Il appartiendra à ce conseil, à l'occasion des prochains débats d'orientation budgétaire, de se prononcer sur cette tendance naturelle :

- Ces 500 000 euros de nouvelle capacité d'autofinancement annuelle correspondent-ils aux objectifs d'investissement poursuivis ?
- A défaut, quelle stratégie adopter pour apporter un correctif à l'épargne brute ?
  - o Augmenter les recettes ?
  - o Réduire les dépenses ? Si oui, lesquelles ?

Il s'agit là d'un premier rapport d'orientations qui signe l'ouverture d'un mandat : 2020 était une année « blanche », où tout a dû être bâti à la hâte. Ce ROB 2021 est la première occasion de poser des constats clairs, et de s'interroger sur la trajectoire dans laquelle s'inscrire pour les cinq années à venir.

Monsieur le Maire remercie Hugo Jaubert, et le félicite pour le travail accompli, de surcroît pour son premier rapport d'orientation budgétaire.

Il remercie également Madame Ferrière, Elisabeth Edet et Monsieur Patrick Porte.

*Arrivée de Monsieur Richard BENEJEAN*

*Intervention de Mr CHEILAN Francois :*

**« Nous relevons dans le règlement intérieur l'obligation de faire apparaître les orientations envisagées en matière de programmation pluriannuelle d'investissement.**

**Cet élément essentiel n'existe pas dans le document produit.**

**Nous n'avons donc aucun moyen d'envisager la tenue d'un quelconque débat sur la base du document présenté relatant le passé des cinq dernières années et le réalisé de la dernière. Toutefois, dans un but constructif, nous allons vous poser quelques questions ne remettant en rien en cause notre position quant à l'absence d'éléments nécessaires à la tenue d'un tel débat.**

## **SUR LES PERSPECTIVES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Nous relevons un écart de plus de 250 000 euros entre le prévisionnel et le réalisé de l'année 2020.**

**Ceci se justifie par l'effet COVID, mais aucune perspective pour les années à venir à part de grands principes édictés sans justification.**

**Concernant les autres charges de gestion courante, les subventions à l'OGEC SAINTE MADELEINE passent de 125 000 à 136 000 euros. Combien d'enfants supplémentaires cabannais pour justifier cet écart ?**

**Nous notons également une augmentation substantielle aux associations de la commune malgré l'arrêt des activités et des compétitions.**

## **SUR LE POSTE RECETTE DE FONCTIONNEMENT**

**Nous relevons un solde positif entre prévisionnel et réalisé de plus de 40 000 euros ce qui additionné au 257 000 euros des dépenses en moins va se retrouver dans le chiffre du réalisé de notre épargne nette qui était estimé de 343 645 euros et qui a été constaté à 641 000 euros.**

## **CONCERNANT LES RECETTES EXCEPTIONNELLES**

**Comme leurs noms l'indiquent, ces recettes ne peuvent pas être comptabilisées dans le prévisionnel puisqu'aucune certitude quant à leur rentrée n'est actée.**

## **CONCERNANT LES RECETTES 2020**

Il est faux de dire qu'elles baissent puisqu'on relève un solde positif entre prévisionnel et réalisé de plus de 40 000 euros.

Toutefois, nous sommes d'accord sur la baisse drastique de la DGF qui nous a d'ailleurs fortement impacté lors des dernières années.

Concernant la dotation de solidarité, comme déjà signalé, il s'agit de recettes au budget constatées en fin d'année sur le réalisé.

Vu l'état actuel des finances, d'aucun aurait pu demander une baisse des impôts. Mais, nous n'en ferons rien. Conscients des investissements à venir pour la commune et la nécessité de conserver notre capacité d'autofinancement.

## **CONCERNANT LES PERSPECTIVES DE LA SECTION INVESTISSEMENT**

Une fois de plus, aucune perspective pluriannuelle en dehors d'un constat des années antérieures et de réalisé 2020.

Nous souhaiterions savoir sur quel exercice apparait l'achat de l'ilot VILHET pour 1.2 M d'euros qui devrait ressortir sur l'année 2020 si le paiement a été réalisé avant le 31/12/2020 comme annoncé.

En ce qui concerne la rétrospective des recettes réelles d'investissement

Nous nous interrogeons sur les 552 010 euros du constaté fin 2020.

Nous avons noté environ 1 M d'euros à encaisser auprès des différents financeurs, dont les 300000 euros annuels environ de FCTVA conséquence du remboursement différé de TVA d'un an.

Il s'agit certainement de demandes de subventions non réclamées, en particulier celle au Conseil départemental pour les travaux de proximité et celles concernant l'acquisition et les travaux des services techniques.

## **CONCERNANT LE COMPARATIF ENTRE EPARGNE BRUTE ET NETTE**

Nous avons anticipé une épargne nette de 343 625 EUROS.

Elle est constatée à hauteur de 641 000 euros qui s'expliquent notamment par l'effet COVID comme vu plus haut.

## **ENFIN CONCERNANT L'EFFET CISEAU**

Nous avons, grâce au travail de France Finance, noté une épargne nette de 277 000 euros en 2024.

D'où vient ce chiffre de 150 000 euros ?

Concernant la baisse de l'épargne brute n'ayant pas de prévision de recettes et de dépenses pour ces mêmes années, impossible de pouvoir avoir une quelconque comparaison. »

*Monsieur Hugo JAUBERT précise que les chiffres présentés dans le rapport sont issus des comptes administratifs, et pas des prévisions budgétaires.*

*Il rappelle que le rapport répond à l'obligation réglementaire d'information relative aux engagements pluriannuels. La légalité prévoit de présenter les engagements : pour cet exercice, seul le centre de loisirs est concerné, avec un échelonnement des paiements programmé entre 2021 et 2022.*

*Monsieur François CHEILAN considère qu'il doit contenir une perspective sur le mandat.*



Monsieur Hugo JAUBERT indique qu'il n'existe aucune obligation légale en ce sens, mais que l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissements sur la durée du mandat est envisagée au cours de l'exercice 2021. Il souhaite qu'il soit soumis au conseil à l'horizon du vote du budget 2022.

Enfin, Monsieur Hugo JAUBERT précise que les premières projections du budget primitif 2021, présentées dans les graphiques du ROB ont été bâties avec l'hypothèse d'un mandatement à concurrence de 900 000 euros pour la construction de l'ALSH. Toutefois, il est probable que le projet ne soit pas suffisamment avancé à la fin de l'exercice. Il propose de n'inscrire au budget qu'un crédit de paiement à concurrence de 200 000 euros.

Madame Josiane HAAS-FALANGA apporte une réponse à la question de Monsieur François CHEILAN relative à la hausse de la subvention de l'OGEC : elle est calculée sur les effectifs d'enfants cabannais scolarisés à l'école Sainte-Madeleine. Ceux-ci étaient au nombre de 127 à la rentrée 2019, et 138 à la rentrée 2020.

Monsieur François CHEILAN souhaite savoir s'il existe des passages d'élèves de l'école publique vers l'école privée.

Madame Sandra LUKZAC indique que quelques enfants scolarisés à l'école publique ont été inscrits à l'école privée.

Madame Josiane HAAS-FALANGA précise également, concernant l'obligation de mentionner les engagements pluriannuels au sein du ROB, que la notion d'engagement est juridique : il s'agit de la conclusion d'un contrat. Celle-ci ne doit pas être confondue avec le simple projet. Seule la construction de l'ALSH constituera, cette année, un engagement pluriannuel.

Monsieur François CHEILAN regrette de ne pouvoir réellement débattre, considérant qu'il ne dispose pas suffisamment de matière.

Madame Josiane HAAS-FALANGA rappelle qu'à ce stade, il ne s'agit que d'orientations, ce débat ne doit pas être confondu avec l'élaboration du budget.

Monsieur Frédéric BLARQUEZ indique que cette année, les subventions aux associations seront allouées en deux temps. Une première partie leur sera versée après le vote du budget, la possibilité d'un second versement sera étudiée au mois de juin à la lumière du contexte sanitaire, en fonction du nombre des manifestations qui auront pu être organisées de façon effective.

Monsieur Patrick PORTE relève que le conseil pensait initialement qu'il ne serait pas possible de modifier le CDDA : il se réjouit que celui-ci ait pu être réorienté vers les projets de la nouvelle municipalité. Il note également que malgré le désengagement continu de l'Etat, la municipalité a décidé de ne pas faire appel à l'emprunt, ni à la hausse des impôts.

Monsieur François CHEILAN indique qu'après renseignements, il confirme que la modification du périmètre foncier du CDDA est une première. D'autres communes dont celle de NOVES n'y sont pas arrivées par le passé ;

Il se félicite de cette avancée qui apportera plus de souplesse dans le futur aux communes afin de mieux adapter leurs investissements aux projets qui peuvent forcément évoluer.

Monsieur le Maire apporte une réponse à la question préalable de Monsieur François CHEILAN, relative à l'imputation budgétaire de l'acquisition du site Vilhet : pour pouvoir être engagée, par la signature d'un acte notarié, il était nécessaire que son coût soit inscrit au budget 2020. Toutefois, le mandat n'était pas encore exécuté à la clôture de l'exercice : l'acquisition apparaît donc dans les « restes à réaliser ».

*Monsieur Patrick PORTE note que la prise en charge de la colonie d'Auroux est une nouveauté. Afin de disposer d'une parfaite visibilité sur le coût de ce service, et les recettes qui seront générées en regard, il suggère qu'un budget annexe soit créé.*

*Monsieur François CHEILAN approuve cette proposition.*

*Monsieur Hugo JAUBERT remercie Monsieur PORTE de sa suggestion, et lui indique que cette question a été envisagée. Sa mise en œuvre matérielle n'était pas possible pour l'exercice 2021, mais elle sera proposée pour 2022.*

Les échanges étant achevés, Monsieur le Maire soumet au vote la prise d'acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires.

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1611-9 institué par l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**Vu** Le Rapport sur les Orientations Budgétaires, ci-annexé,

Et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article unique : de **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat définissant les orientations budgétaires de la commune pour 2021.

|      |                  |                   |                       |
|------|------------------|-------------------|-----------------------|
| VOTE | Pour : <b>27</b> | Contre : <b>0</b> | Abstention : <b>0</b> |
|------|------------------|-------------------|-----------------------|

**Questions diverses**

- *Monsieur le Maire indique au conseil que le vote du budget aura lieu le mardi 30 mars à 18h30.*
- *Il informe par ailleurs de la tenue d'une cérémonie commémorative le vendredi 19 mars à 17h30. Un dépôt de gerbe à la stèle du souvenir aura lieu. la Préfecture a autorisé l'ouverture de cette cérémonie au public, dans le respect des gestes barrière.*
- *Dans le cadre de l'exercice éventuel du droit de préemption, la visite d'un immeuble est programmée le 24 mars à 17h30 : l'ensemble des membres de la commission urbanisme y est convié.*
- *Une demande d'autorisation d'urbanisme a été sollicitée pour l'installation d'une antenne radioélectrique : Monsieur le Maire donne lecture d'une partie du dossier d'information. Il indique que ce dossier sera tenu à la disposition du public à l'accueil de la Mairie, et diffusé sur son site internet dès remise en service (note : suite à l'incendie du datacenter de Strasbourg, le site de la commune demeure en maintenance).*

*Monsieur le Maire note que le projet concerne une antenne 5G : des études sont en cours quant aux impacts éventuels de cette nouvelle technologie. Il indique que le PLU de la commune ne présente pas de disposition s'opposant formellement au projet, et qu'il n'est pas suffisamment éclairé pour fonder un avis tranché en la matière. En tout état de cause, la commune a un devoir d'information du public, et chacun sera invité à s'exprimer sur le sujet.*

*Madame Manon NOEL expose qu'il existe un phénomène de surmortalité des abeilles à proximité d'antennes radioélectriques.*

*- Madame Bettina BERTRAND informe le conseil de la mise en place d'un centre de vaccination, pour l'heure éphémère, à Cabannes. La première journée de vaccination aura lieu le lendemain 18 mars.*

*Elle expose qu'il existait des difficultés pour obtenir des rendez-vous de vaccination auprès du centre de rattachement de Saint-Rémy, et que l'ARS a été saisie à ce sujet. De nouvelles doses ont été attribuées, grâce à l'intervention de l'agglomération, 144 doses ont été obtenues pour deux semaines.*

*Cabannes est désignée centre de vaccination éphémère pour 5 communes. 24 doses ont été obtenues pour les Cabannais : la priorisation des premiers patients à vacciner a été faite par les médecins.*

*Madame Bettina BERTRAND indique que si la démonstration du bon fonctionnement du centre est faite, Cabannes peut espérer que l'ARS le pérennise, lorsque des vaccins seront disponibles.*

*150 personnes de plus de 75 ans ne sont toujours pas vaccinées, il existe un important retard.*

*Monsieur Jean-Louis CLOEZ considère qu'il s'agit d'un « galop d'essai », mais ne doute pas que le centre soit confirmé lorsque les vaccins seront plus nombreux.*

*Monsieur Gilles MOURGUES remercie chaleureusement Bettina Bertrand, Marlène Augier, Jean-Louis Cloez et les agents communaux, pour leur implication et leur réactivité sans lesquelles ce centre n'aurait pu voir le jour.*

*Madame Marlène AUGIER souligne que depuis cette intervention auprès de l'ARS, la situation s'est légèrement améliorée auprès du centre de Saint-Rémy.*

*- Monsieur François CHEILAN souhaite soumettre deux sujets au conseil. Le premier concerne la communication au sein du « Cabannes Info » de mars-avril : il considère que le dossier relatif au CDDA ne relève pas de la simple information technique, mais de la description d'un projet politique. Son groupe souhaite en obtenir un droit de réponse au sein de la prochaine lettre d'information.*

*- Le second sujet soulevé concerne sa correspondance adressée le 16 décembre dernier, à laquelle il n'a pas obtenu de réponse.*

*- Il en donne lecture : « Je reviens vers vous pour faire suite à la sollicitation de certains parents d'élèves qui s'alarment de la mise en place d'un groupe de parole pendant la pause méridienne sans qu'à aucun moment, ils n'en aient été informés préalablement. Je vous informe que ces familles s'étonnent fortement d'une telle manière de faire, qui semble même à leurs yeux, contraire aux objectifs supposés d'une telle initiative. Depuis, il m'a été retransmis une très courte note d'explication, à mon avis, fort évasive et à priori destinée aux familles. Ces dernières se posent de très nombreuses questions auxquelles je joins également ma propre réflexion. 1. On nous parle de volontariat des enfants, mais alors qui oriente et cela se fait-il avec l'accord des parents qui sont les responsables légaux ? Est-ce l'enfant qui de lui-même décide d'être entendu ? 2. Je note qu'il s'agit d'une activité périscolaire, mais à ce titre nos enseignants ont-ils été associés à la démarche ? car un enfant abordant des problématiques personnelles parfois lourdes, risque de décompenser lors de son retour en classe et si l'enseignant n'ai pas tenu au courant de la démarche, son attitude pédagogique peut ne pas être adaptée. 3. Concernant les thèmes abordés lors de ces groupes de parole, les sujets sont particulièrement intrusifs et à la réflexion je me demande si cela est bien le rôle de notre municipalité d'encourager l'expression de telles problématiques collectivement. D'autant que des questions se posent sur le devenir des paroles prononcées par l'enfant, est-ce que les parents en sont informés ? par qui ? 4. D'autre part, quelle est la qualité de la personne qui reçoit ces paroles d'enfants mineurs ? A-t-il été mis en place un cadre éthique et déontologique ? Enfin concernant*

*l'intervenante qui travaille nous dit-on pour Terre de Provence en tant que chargée de prévention jeunesse, nous souhaiterions connaître sa qualification professionnelle, est-elle psychologue clinicienne ? est-elle seule à recevoir ces dires ou y a-t-il d'autres adultes participant à ces groupes ? Je vous sollicite afin que vous nous apportiez rapidement, aux parents ainsi qu'à nous-mêmes des réponses à toutes ces questions. Le but étant de contribuer à la réussite de cette initiative, qui par ailleurs, pourrait se révéler, bien encadrée, comme très intéressante, mais qui en l'état, vu l'inquiétude de nombreux parents s'éloigne des objectifs louables fixés par Terre de Provence. Vous comprendrez que, devant l'importance du sujet relevé et des questions s'y référant, je mette en copie de ce courrier la Présidente de la FCPE et la directrice de l'école publique de CABANNES, qui me semblent également concernées. Dans l'attente, veuillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées. »*

*Madame Josiane HAAS-FALANGA y apporte une réponse sur la procédure, mais pas sur le fond. En effet, l'agent visé est un fonctionnaire de TPA et l'action engagée l'a été au titre de l'action sociale et de la politique de la ville, qui est une compétence de l'agglomération. La vice-présidente en charge de celle-ci a eu connaissance de son courrier et sera invitée à lui apporter une réponse. Josiane HAAS-FALANGA indique que bien qu'il ne s'agisse pas d'une compétence de la commune, celle-ci a néanmoins l'obligation morale de s'assurer que son exercice se passe bien.*

*Monsieur François CHEILAN indique que des communes ont refusé ces interventions initiées par TPA. Des parents d'élèves n'étaient pas informés de leur existence.*

*Madame Sandra LUCZAK expose qu'il y a eu un problème de diffusion de l'information à l'origine, car celle-ci a été communiquée en conseil d'école, tenu en visioconférence : un souci technique a interrompu la session. Une note a été rédigée à l'attention des parents. Tout a été expliqué en commission enfance-jeunesse. Beaucoup d'échanges avec les associations de parents d'élèves ont eu lieu, le sujet semblait être clos. Elle s'étonne que cela semble ne plus être le cas.*

*Monsieur le Maire souligne que l'intervenante accomplit un travail important, elle intervient également auprès du collège de Saint-Andiol. Elle collabore avec la police municipale en harmonie.*

*Au sujet de la lettre d'information municipale, Monsieur le Maire rappelle que la municipalité n'a absolument rien changé dans le règlement intérieur concernant les droits d'expression de l'opposition, afin d'assurer les mêmes droits que ceux qui lui avaient été accordés par le passé, car il ne doute pas que ce qui avait été mis en place au précédent mandat, était forcément la formule la plus équitable.*

*Il indique que la majorité ne reviendra pas en arrière, par conséquent il n'autorise pas un droit de réponse dans une quelconque lettre d'information municipale. Il pense se souvenir que par le passé, la municipalité précédente y avait présenté son projet de place, et qu'il fera des recherches à ce sujet pour le vérifier.*

*Monsieur François CHEILAN se réserve le droit de saisir la Préfecture à ce sujet.*

La séance est levée à 20h30.

| Prénom NOM              | PRÉSENT | ÉMARGEMENT                           | Prénom NOM       | PRÉSENT | ÉMARGEMENT |
|-------------------------|---------|--------------------------------------|------------------|---------|------------|
| Gilles MOURGUES         | X       |                                      | Bettina BERTRAND | X       |            |
| Josiane HAAS<br>FALANGA | X       |                                      | Richard BENEJEAN | X       |            |
| Christian ONTIVEROS     | X       |                                      | Marie DUMAS      | X       |            |
| Sandra LUCZAK           | X       |                                      | Steve LEBELLE    | X       |            |
| Guillaume BARRIOL       | X       |                                      | Emma SASSI       | X       |            |
| Marlène AUGIER          | X       |                                      | Jérôme DELCOURT  | X       |            |
| Frédéric BLARQUEZ       | X       |                                      | François CHEILAN | X       |            |
| Manon NOËL              | X       |                                      | André RATTIER    | X       |            |
| Hugo JAUBERT            | X       |                                      | Josefa CHUECOS   | X       |            |
| Paul FARRUGIA           | X       |                                      | Maggie SOLER     | X       |            |
| Patrick PORTE           | X       |                                      | Jean-Louis CLOEZ | X       |            |
| Vincent LEVEQUE         | X       |                                      | Nelly TARLANT    | X       |            |
| Sandrine REBUFFAT       | X       |                                      | Alain JOUBERT    | X       |            |
| Sandrine ALVOET         |         | <i>Pouvoir à Gilles<br/>MOURGUES</i> |                  |         |            |